

Santé

revenu. Cependant, on pourrait envisager quelque chose dans ce sens. Le gouvernement devrait prendre en considération le fait que les gagne-petit doivent habituellement acquitter immédiatement les médicaments et ne peuvent retenir la note pendant un an afin de recevoir un remboursement. Le gouvernement pourrait étudier un genre de remboursement direct de ces comptes, seul ou de concert avec les gouvernements provinciaux.

Il y a quelques semaines à la Chambre, j'ai posé une question au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Lalonde) qui a indiqué qu'il discuterait la question avec ses homologues provinciaux. Pour la gouverne de la Chambre et du ministre, je dirais que j'ai également fait cette proposition aux ministres de la Santé des provinces et au ministre des Services sociaux et familiaux de l'Ontario. J'ai devant les yeux des lettres qui montrent que l'Ontario étudierait très volontiers un régime de ce genre, de concert avec le gouvernement fédéral car, à l'heure actuelle, il n'existe pas de disposition en ce qui concerne les médicaments en Ontario, si ce n'est les exceptions dont je ferai mention dans un instant. Comme je l'ai dit plus tôt, ceux qui ont plus de 65 ans sont les plus particulièrement touchés par cette question. S'il est bien vrai que la dernière augmentation de la pension de vieillesse est utile pour ce genre de chose, il n'en est pas moins vrai que le revenu fixe dont les personnes âgées vivent ne sont pas trop importants.

Lorsqu'il s'agit de dépenser de l'argent pour survivre peut-être l'expression appropriée serait-elle celle utilisée dans le film le Parrain «faire une offre qui ne peut être refusée». Bien que des gens disposent d'une somme d'argent limitée ils doivent l'utiliser pour rester en vie ou conserver leur santé. A ce sujet, je signalerais que 50 p. 100 des Canadiens de plus de 65 ans vivent dans la pauvreté. C'est le résultat d'une étude de 18 mois sur les revenus des personnes âgées. Cette étude, exécutée par deux économistes en collaboration avec le Conseil canadien du développement social et le ministère des Affaires urbaines, conclut que les vieillards sont pauvres qu'ils travaillent ou non.

• (1710)

La principale conclusion du rapport fait état de la situation suivante:

Qu'ils travaillent ou non, ils sont destinés à avoir un revenu leur permettant à peine de subsister. Pour quelques-uns, la décision de quitter le travail équivaut simplement à décider d'accepter un mode de pauvreté différent.

Le niveau de la pauvreté chez les personnes âgées dépasse deux ou trois fois celui des autres groupes d'âges. En 1968, 41 p. 100 des familles dont le chef avait plus de 65 ans, avaient un revenu annuel moyen inférieur à \$3,000, alors que le pourcentage était de 8 p. 100 chez les familles dont le chef avait moins de 65 ans. Les personnes âgées consacrent une grande partie de leur revenu à acheter des médicaments sur ordonnance. En fait, il n'existe pas de programme d'aide, fédéral ou provincial, conçu précisément pour les personnes âgées. La plupart des provinces leur offrent cependant une certaine protection, dans certains cas. D'abord, s'ils sont hospitalisés, on peut leur fournir des médicaments gratuitement. Ensuite, la plupart des provinces leur procurent une certaine aide s'ils sont assistés sociaux. En Ontario, on l'a prévu dans le régime de prestations aux familles. Enfin, s'ils habitent un foyer qui relève de la province, les médicaments sont ordinairement gradués.

Le ministre de la Santé d'Ontario a mis au point un nouveau régime destiné à mettre sur pied des pharmacies

communautaires pour fournir des médicaments gratuits pour les soins à domicile. On prévoit le remboursement intégral des médicaments, mais le programme n'est pas spécialement conçu pour les personnes âgées.

Le Conseil de la santé de la Nouvelle-Écosse a terminé dernièrement une étude de 18 mois sur tous les aspects des soins sanitaires dans la province. Il a conclu qu'un trop grand nombre de personnes ne peuvent obtenir les soins dont elles ont besoin et qu'elles méritent. Le Conseil recommande de distribuer gratuitement les médicaments aux personnes âgées bénéficiaires des suppléments de sécurité de la vieillesse et à ceux qui consacrent plus de 3 p. 100 de leur revenu imposable aux médicaments. Les gens ne peuvent payer les prix élevés des médicaments et se retrouvent souvent à l'hôpital parce qu'ils se sont mal soignés. Il en résulte des dépenses considérables pour le contribuable.

Beaucoup de gens peut-être signaleront le coût élevé d'un programme de médicaments, mais permettez-moi de vous faire remarquer qu'il en coûte cher de ne pas avoir de programme du tout. En effet, un programme d'hospitalisation et de soins médicaux qui n'assure pas les traitements désirés en temps voulu donne souvent lieu à de graves problèmes du point de vue médical, dont le programme fédéral-provincial actuel fait les frais. Ce sont souvent des gens âgés ou pauvres qui doivent recourir souvent à des médicaments, en fait, c'est le cas la plupart du temps et pourtant, ce sont ceux qui ont le moins de moyens de se les procurer. Selon une estimation récente, le coût des médicaments vendus dans les pharmacies de l'Ontario représentait une dépense de 155 millions de dollars par année. Environ 18.4 p. 100 de ce chiffre, soit au moins 28.5 millions de dollars, est dépensé par des gens de plus de 65 ans. Et pourtant, ce sont les vieillards qui doivent recourir le plus aux médicaments. Ces chiffres nous montrent que même si les gens âgés et les personnes à revenu modeste sont ceux qui ont le plus besoin de médicaments, ils ne dépensent même pas un montant correspondant à la moitié seulement de leurs besoins.

Comme je le disais tout à l'heure, c'est à dessein que j'ai donné à ma motion une portée générale; ainsi si le gouvernement y donnait suite, il aurait carte blanche pour ce qui est de l'avis de motion. Il pourrait conclure des ententes avec les provinces, ce qui serait plus pratique que d'agir de son propre chef.

Qu'il me soit permis, en terminant, d'exhorter vivement le gouvernement à prendre note de cette motion, car si l'on n'agit pas dans ce sens, il en coûtera cher au pays en fin de compte. Chose sûre, la générosité dont le gouvernement a fait preuve dernièrement envers les personnes à revenu modeste et les vieillards, en augmentant la pension de vieillesse, est toute à son honneur. Même s'il n'a pas jugé bon de réduire l'âge auquel les pensionnés de l'État toucheront ce nouveau montant, j'espère qu'il sera disposé à conclure des ententes afin d'assurer des médicaments sur ordonnance aux personnes de tout âge et surtout aux gens âgés, dont la vie en dépend.

À l'heure actuelle, bien des gens—nous en connaissons tous—touchent un revenu extrêmement modeste mais tout juste suffisant pour les exclure de toute aide provinciale ou fédérale. Ils ne cherchent pas à recevoir des allocations de bien-être ou la charité pour les médicaments; de fait, ils ne les demandent pas et éprouvent de grandes difficultés, devant payer chaque mois de lourdes factures pour essayer de se conserver en vie ou encore suffisamment en santé. J'espère que le gouvernement prendra ce problème en considération et adoptera les mesures nécessaires.